

VD_GERICHTE JJ16.034481 vom 10. Februar 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-02-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_JJ16.034481

FR: VD_GERICHTE JJ16.034481 du 10 février 2017

IT: VD_GERICHTE JJ16.034481 del 10 febbraio 2017

Erwägungen

E. 1

P. _____ SA est une société ayant pour but notamment l'exploitation de cabinets de conseils juridiques et le traitement de toutes les affaires se rapportant à l'automobilisme, dont la location de voitures. J. _____ en est l'administrateur, avec signature individuelle. P. _____ SA est propriétaire de quelques véhicules, dont celui immatriculé [...]. R. _____ SA est une société ayant pour but l'exploitation d'une carrosserie, le commerce de véhicules à moteur et de tous produits et matériels nécessaires à cet effet. E. _____ en est l'administrateur, avec signature individuelle.

E. 2

Le 24 décembre 2015, P. _____ SA a entreposé le véhicule immatriculé [...] sur une place de parc appartenant à R. _____ SA. Ce véhicule avait été endommagé et devait être expertisé par une assurance. Dans un premier temps, les parties étaient convenues que R. _____ SA remette les clés du véhicule endommagé aux experts de l'assurance, puis procède à la réparation du véhicule. Les parties ne sont convenues d'aucune rémunération particulière pour le dépôt du véhicule, dans la mesure où, précédemment, P. _____ SA avait régulièrement entreposé des véhicules chez R. _____ SA moyennant le paiement de 100 fr. par mois. R. _____ SA a élaboré un devis avec l'expert et a commandé les pièces nécessaires à la réparation du véhicule. Toutefois, P. _____ SA a renoncé aux travaux de réparation et a demandé à la première de tous les cesser.

E. 3

Le 14 janvier 2016, P. _____ SA a demandé à récupérer son véhicule immatriculé [...] alors déposé auprès de R. _____ SA. Le 15 janvier 2016, R. _____ SA lui a remis une facture datée du même jour, dont le montant net à payer s'élevait à 1'069 fr. 20. Cette - 4 - facture portait sur les véhicules de marque BMW et Mercedes, dont le numéro de plaque était [...], et concernait les travaux de dépannage du véhicule BMW pour un montant de 300 fr., de devis, prise de photos, contact avec l'assurance et divers téléphones pour un coût de 300 fr., ainsi que du gardiennage pendant 26 jours, au prix de 15 fr. par jour, pour un montant de 390 francs. Le total hors taxe était de 990 fr., auquel était ajouté la TVA à hauteur de 79 fr. 20.

E. 4

P. _____ SA a contesté devoir ces montants, de sorte que R. _____ SA a refusé de lui restituer le véhicule immatriculé [...] tant que cette facture ne serait pas acquittée.

E. 5

P. _____ SA avait décidé de convoier, le 17 janvier 2016, le véhicule litigieux jusqu'à Brest, en Biélorussie, afin de procéder à sa réparation à moindres coûts. Estimant que la

rétenion de son véhicule allait lui causer un dommage non négligeable, P._____ SA a offert de payer la somme de 500 fr. pour récupérer son véhicule, le 18 janvier 2016. Le même jour, alors que R._____ SA avait refusé cette offre, un collaborateur externe de P._____ SA, engagé expressément pour convoier le véhicule litigieux, s'est rendu auprès de la première et la somme de 860 fr. a été payée. Partant, R._____ SA a restitué le véhicule litigieux.

E. 6

La procédure de conciliation a été ouverte par requête du 28 janvier 2016 et l'autorisation de procéder a été délivrée le 3 mai 2016. Par demande du 2 août 2016, P._____ SA a conclu, avec suite de frais, à ce que R._____ SA soit reconnue sa débitrice et lui paie la somme de 773 fr. 50 à titre d'enrichissement illégitime et la somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts pour l'inexécution de son obligation de restituer la chose déposée. A l'appui de sa demande, P._____ SA a déposé des pièces sous bordereau.

- 5 - Dans le délai imparti à cet effet, R._____ SA a contesté par écrit les faits qui lui étaient reprochés et a conclu au rejet des conclusions prises à son encontre par P._____ SA. A l'audience du 27 octobre 2016, la juge de paix du district de Morges a entendu les représentants des parties.

- 6 - En d roit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.